AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaires

PÉTITIONNAIRE : S.A.S EIFFAGE GC Infra linéaires – Etablissement ROLAND (siège social : 1563 avenue d'Antibes – 45200 AMILLY)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS: PREFONTAINES ET TREILLES-EN-GÂTINAIS

DURÉE DE L'ENQUÊTE: 35 jours consécutifs, du samedi 13 avril au vendredi 17 mai 2024 à 18h00

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- dans les mairies de PREFONTAINES et TREILLES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures d'ouverture au public;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :
 https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service, notamment celui de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société EIFFAGE GC Infra linéaires – Etablissement ROLAND.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, M. Michel CARQUIS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites lors des permanences suivantes :

- à la mairie de PREFONTAINES: le samedi 13 avril 2024 de 9h00 à 12h00 et le mardi 7 mai 2024 de 15h00 à 18h00
- à la mairie de TREILLES-EN-GÂTINAIS : le vendredi 19 avril 2024 de 15h00 à 18h00 et le vendredi 17 mai 2024 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé dans les mairies de PREFONTAINES et TREILLES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de PREFONTAINES, siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : <u>ddpp-sei-eiffage@loiret.gouv.fr</u> ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de PREFONTAINES et TREILLES-EN-GÂTINAIS, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus.